

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 069-216901512-20260224-DELIB_2026_05-DE



N° DELIB_2026_05

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Contre 0 Pour 16

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT QUATRE FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

Présents : MM. G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, M. CROSO, C. PETAT, R. CHOPIN, M. SAUVERZAC, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, C. COSENZA, L. CARVAT, M. SAINT-ANDRÉ et

Absents : C. POLIDORI (donne pouvoir à M-A. CHOPIN), B. BERERD

Mme Carole COSENZA a été élue secrétaire.

OBJET : SUBVENTIONS 2026

Au cours de cette séance, M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des subventions annuelles accordées aux associations pour l'année 2026, afin de les intégrer en annexe du budget primitif. Il précise que les subventions exceptionnelles feront l'objet d'un vote ultérieur, en fonction des projets particuliers présentés par les associations et après examen d'un dossier justificatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer les subventions annuelles suivantes :

Association Fanfare Echo de la Vigne du Perréon	1 000 €
Club des Amis du Perréon	300 €
Comité de Jumelage	300 €
Comité des Fêtes du Perréon	500 €
Bécane Club Perréonnaise	600 €
Société de Boules du Perréon	300 €
Association des Anciens Combattants du Perréon	200 €
Sou des Écoles du Perréon	600 €
Association Tous Unis pour Léandro	300 €
Perréonnaise Basket	600 €
Association des Familles	500 €
Ultra Beaujolais Village Trail	600 €

Association de pêche "la Gaule de la Vauxonne"

Amicale des Sapeurs-pompiers des Briades	300 €
Les Cadoles Perréonnaises	300 €
AGIVR	100 €
RASED (6 classes x 20 €) (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)	120 €
Coopérative Scolaire du Perréon	500 €
TOTAL	7 420 €

Les crédits seront pris au B.P. 2026, au compte 65748 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

M. le Maire rappelle que le versement des subventions est conditionné à la remise d'un dossier complet de demande de subvention comprenant le formulaire unique de demande de subvention complété, le compte-rendu de la dernière assemblée générale et la présentation des comptes de l'association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard TACHON

Secrétaire de séance,
Carole COSENZA

